



Une excursion forestière et vallonnée.

Maison de la Forêt

La forêt

Montlieu-La-Garde

circuit n°17B

18 km

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9

Départ de la Maison de la Forêt. Traverser la D730 avec prudence et suivre la route goudronnée en descendant jusqu'au lieu-dit **Talaise**.

Dans le lieu-dit prendre un chemin blanc, descendre dans le vallon, passer le ruisseau et remonter en sous bois. Poursuivre jusqu'au lieu-dit **Jipson** entre bois et prairies.

Suivre la route goudronnée qui part en face pour pénétrer dans le bois de pins et continuer sur 1,5 km : vous croisez les routes de Gros Buisson et Maine Bertin mais continuez tout droit. Faire 500 m et prendre à gauche à la patte d'oie, puis arrivé à la petite route goudronnée, prendre le chemin en face. Continuer pendant 1 km, remarquez alors **l'église templière de Linières**.

Continuer sur la route, traverser les ruisseaux et remonter jusqu'à l'intersection. Prendre à gauche direction **Chierzac** traverser le village et continuer jusqu'à Millon.

Prendre la piste forestière qui part en face, faire 700 m puis au croisement, prendre à gauche. Traverser la route au lieu-dit **Taupier**, puis à la patte d'oie 500 m plus loin, laisser le lieu-dit **Joyeux** à gauche et suivre à droite, faire 200 m et prendre le chemin à droite.

Arrivé à la route, à gauche puis à la sortie de **Bonnet**, prendre le chemin à droite qui descend avant de remonter sur **l'église St-Vivien**.

Longer l'église à gauche et prendre le chemin à gauche jusqu'à la D.258, la suivre vers la gauche sur 200 m.

Prendre un chemin encaissé à droite jusqu'à une clairière, la contourner par la gauche pour entrer dans le bois. Traverser le ruisseau et remonter en suivant un chemin vers la gauche jusqu'au lieu-dit des 5 chemins, prendre alors à droite vers **le Chay**.

Tourner à gauche sur la route, passer le pont de la RN10, puis prendre le chemin à droite pour rejoindre le chemin du départ : suivre le chemin à droite vers la Maison de la Forêt.

conception - illustration (Marion Schneid) - CdCHS / réalisation - imprimerie Michot Jonzac. Ne pas jeter sur la voie publique